

# Pierre Nkurunziza crée une Commission Nationale de Dialogue inter-Burundais

(APA 25/09/15)



Le Chef de l'Etat du Burundi, Pierre Nkurunziza

APA-Bujumbura (Burundi)- Le Chef de l'Etat du Burundi, Pierre Nkurunziza, a mis sur pied une Commission Nationale de Dialogue inter-Burundais, suite à une demande incessante de la communauté nationale et internationale pour un dialogue inclusif et sincère devant permettre de débattre des problèmes socio-politiques et sécuritaires qui ont suivi les dernières élections.

Parmi les membres de cette commission, trois seront issus des confessions religieuses, trois des partis politiques ou acteurs politiques membres du parlement, deux proviendront des partis politiques extraparlimentaires, deux de la société civile, un de l'ethnie des Batwa, un des Forces de la Défense Nationale, un de la police nationale, un de la magistrature et un du Forum des Jeunes.

La Commission est placée sous la tutelle de la présidence de la République. Son mandat est rémunéré. Leurs émoluments, indemnités et autres avantages sont déterminés par décret.

Le décret précise également que la commission a pour mission de conduire le processus de dialogue inter-Burundais dans tout le pays et à tous les niveaux.

«Dans l'accomplissement de son mandat, la commission est guidée par l'esprit de concilier les objectifs du respect des droits humains, de la loi, de la réconciliation nationale et de la paix sociale», ajoute le décret.

En vue de réaliser cette mission, la commission va organiser des réunions, des ateliers et des séminaires au cours desquels les participants mèneront des débats sur les questions sociales, politiques, sur la consolidation de la paix, de la sécurité, du développement économique, évaluer les Accords d' Arusha, la Constitution et les Accord Global de Cessez le feu, la Charte de l' Unité Nationale, ....

«A partir des grandes conclusions des débats menés dans tout le pays et à tous les niveaux, la commission va formuler des recommandations au gouvernement, aux partis politiques, à la société civile et aux confessions religieuses. Elle produira également un rapport trimestriel et un rapport définitif au Chef de l'Etat pour disposition et compétence, avec copies pour information à l'Assemblée nationale et au Sénat», précise notre source.

Les membres de la Commission jouissent d'une immunité dans l'exercice de leurs fonctions. La décision de levée de l'immunité à un membre est prise à 2/3 des membres.

Dans l'accomplissement de sa mission, la commission peut se faire assister par des experts non permanents. Son mandat est d'une durée de six mois renouvelable. Elle travaille à temps plein et la fonction des membres est incompatible avec toute autre fonction à caractère public et privé.

- See more at: <http://fr.africatime.com/burundi/articles/pierre-nnkurunziza-cree-une-commission-nationale-de-dialogue-inter-burundais#sthash.2sm6WBB7.dpuf>